

# FICHE COMPTABLE 2023 - 2024

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement sera calculé sur 10 mois.

Une régularisation annuelle sera effectuée lors de la facturation en juillet.

- **Le paiement par chèques ou en espèces**

La facturation se fait trois fois par an. Le solde sera dû en juillet.

Tarifs annuels					
Contribution obligatoire de scolarité		Services périscolaires		Cotisations volontaires	
Contribution des familles (IPAD Inclus) <b>555 €</b>		Repas prévu	<b>5,50 €</b>	Abonnement magazine La Salle	11 €
		Repas non prévu	6,50 €	Adhésion à l'Apel	20,50 €
		Etude du soir surveillée	3,25 €		
		Carte foyer	5,00 €		

## LA CONTRIBUTION DES FAMILLES INCLUS :

Tous les investissements immobiliers, travaux de rénovation, achat de mobilier ; tous les frais en lien avec notre projet pastoral (personnel, supports, intervenants, camps...) ; les activités culturelles, matériels pédagogiques, l'assurance individuelle accident qui couvre aussi bien les stages que les activités en dehors du collège ; la cotisation de solidarité pour les projets immobiliers de l'Enseignement Catholique 35.

Ne sont pas compris les voyages scolaires avec nuitées proposés aux élèves.

L'étude surveillée est facturée tous les deux mois.

**La carte self est faite pour quatre ans, en cas de perte, de détérioration tout duplicata sera systématiquement facturé au prix de 3 € sur votre facture de juillet.**

## AIDES DIVERSES

1. Les élèves boursiers bénéficient d'une aide du département de 50% sur un seul séjour au cours de leur collège.
2. 15 % de réduction sur la scolarité à partir du 2ème enfant.
3. 50 € de réduction à partir du deuxième séjour avec 2 nuitées dans une même fratrie.
4. Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise pour une éventuelle prise en charge sur les séjours.

Pour les bourses une note d'information vous sera adressée.

Pour les familles boursières le montant sera déduit de la facturation annuelle dès réception des notifications.

Les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le chef d'établissement. Une transparence sincère est à privilégier afin d'éviter les impayés. La discrétion la plus totale vous est assurée.